

| | |
|--|---|
| Approbation de la révision allégée du PLU - 17/12/2020 | 2 |
| Approbation du PLU - 25/09/2018 | 4 |

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-213

Objet : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lindry - Approbation de la révision allégée

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni le 17 décembre 2020 à 09 h 00 en visio conférence, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 46

votants : 63 dont 17 pouvoirs

Étaient présents : Stéphane ANTUNES, Pascal BARBERET, Céline BÄHR, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Christophe BONNEFOND, Anna CONTANT, Nordine BOUCHROU, Sylvie DUMESNIL, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Carole CRESSON-GIRAUD, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Raymonde DELAGE, Daniel CRENE, Sophie FEVRE, Gérard DELILLE, Arminda GUIBLAIN, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Margaux GRANDRUE, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Crescent MARAULT, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Lionel MION, Marie-Agnès MAURICE, Patrick PICARD, Stéphane PODOR, Maryse NAUDIN, Bernard Riant, Guido ROMANO, Maud NAVARRE, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Sylvie PREAU, Michaël TATON, Maryvonne RAPHAT, Vincent VALLE, Philippe VANTHEEMSCHE, Maryline SAINT-ANTONIN, Patricia VOYE.

Pouvoirs : Rémi MÉLINE à Maud NAVARRE, Bruno MARMAGNE à Marie-Ange BAULU, Julien JOUVET à Carole CRESSON-GIRAUD, Laurent HOURDRY à Pascal HENRIAT, Dominique TORCOL à Lionel MION, Mostafa OUZMERKOU à Nordine BOUCHROU, Souleymane KONÉ à Auria BOUROUBA, Michel BOUBOULEIX à Patrick BARBOTIN, Michel DUCROUX à Chrystelle EDOUARD, Mathieu DEBAIN à Sophie FEVRE, Isabelle JOAQUINA à Christophe BONNEFOND, Emmanuelle MIRENIN à Hicham EL MEHDI, Laurent PONROY à Crescent MARAULT, Sébastien DOLOZILEK à Christophe BONNEFOND, Olivier FELIX à Francis HEURLEY, Yves VECTEN à Jean-Luc BRETAGNE, Vincent VALLÉ à Patricia VOYE.

Absent non représenté : Frédéric PETIT.

Secrétaire de séance : Christophe BONNEFOND.

Envoyé en préfecture le 22/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 089-200067114-20201217-2020_213-DE

Le PLU de la commune de Lindry a été approuvé par délibération du 25 septembre 2018 du conseil communautaire.

La révision allégée du PLU de la commune de Lindry a été prescrite par délibération du 4 avril 2019.

L'avis de la Mission Régionale d'autorité Environnementale en date du 4 juillet 2019 décide de ne pas soumettre la procédure de révision allégée du PLU Lindry à évaluation environnementale.

L'arrêt de la procédure de révision allégée du PLU de la commune de Lindry a été pris par délibération du 10 octobre 2019 du conseil communautaire.

L'avis des différentes personnes publiques associées lors de la réunion d'examen conjoint du projet remis en date du 27 janvier 2020.

Le projet de révision allégée du PLU de Lindry a été mis à enquête publique par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois du 13 juillet 2020.

Le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur remis en date du 12 octobre 2020.

Considérant que le projet de révision allégée a pour objet de supprimer la protection des espaces boisés classés sur plusieurs parcelles de la commune afin de permettre la réalisation d'une station d'épuration.

Considérant les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Considérant que les personnes publiques associées n'ont pas émis d'avis défavorable ou de réserves sur le dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Lindry tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 60
- voix contre : 0
- abstentions : 0
- n'ont pas pris part au vote : 3 B. Riant, D. Roycourt, F. Loury
- absent lors du vote : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Crescent MARAULT

Affiché le :

**DEPARTEMENT
DE
L'YONNE**



communauté
de l'auxerrois

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2018-114

Objet : Approbation du PLU de la commune de Lindry

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni le 25 septembre 2018 à 9 h 00 à la salle des fêtes de Chevannes, sous la présidence de Guy FERREZ.

Nombre de membres

en exercice : 64

présents : 44

votants : 51 dont 7 pouvoirs



Etaients présents : Guy FERREZ, Alain STAUB, Maryse DUVILLIE, Nicolas BRIOLLAND, Denis ROYCOURT, Joëlle RICHET, Martine MILLET, Jacques HOJLO, Martine BURLET, Guy PARIS, Najia AHIL, Jean-Philippe BAILLY, Jean-Paul SOURY, Isabelle POIFOL-FERREIRA, Philippe AUSSAVY, Yves BIRON, Maryvonne RAPHAT, Jean-Luc EMERY, Annie KRYWDYK, Virginie DELORME, Jean-Pierre BOSQUET, Elisabeth GERARD-BILLEBAULT, Frédéric PETIT, Béatrice CLOUZEAU, Stéphane ANTUNES, Gérard DELILLE, Jacques CHANARD, Anna CONTANT, Daniel GIRARD, Josette ALFARO, Aurélie BERGER, Jean-Luc BRETAGNE, Patrick BARBOTIN, Christophe LAVERDANT, Arminda GUIBLAIN, Christian MOREL, Chantal BEAUFILS, Denis CUMONT, Rachel LEBLOND, Christian BRUNEAUD, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Bernard RIAANT, Michel FOUINAT, Michel BOUBOULEIX.

Pouvoirs : Pascal HENRIAT à Annie KRYWDYK, Maud NAVARRE à Martine BURLET, Didier MICHEL à Isabelle POIFOL-FERREIRA, Rita DABISSE à Martine MILLET, Elodie ROY à Maryvonne RAPHAT, Patrick TUPHE à Virginie DELORME, Christophe BONNEFOND à Elisabeth GERARD-BILLEBAULT.

Absents non représentés : Souad AOUAMI, Sarah DEGLIAME-PELHATE, Mourad YUBI, Didier SERRA, Guillaume LARRIVE, Malika OUNES, Guy BOURRAT, Christian CHATON, Stephan PODOR, Robert BIDEAU, Michel POUILLOT, Pascal BARBERET, Lionel MION.

Secrétaire de séance : Aurélie BERGER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-14, L.153-16 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy ;

Vu la délibération du 12 septembre 2014 du conseil municipal de Lindry prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

Vu la délibération du 29 juin 2017 du conseil communautaire de la Communauté de l'Auxerrois faisant état du débat portant sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ;

Vu la délibération du 10 mars 2017 du conseil municipal de Lindry autorisant la Communauté de l'Auxerrois à poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme engagée par la commune ;

Vu la délibération du 23 mars 2017 de la Communauté de l'Auxerrois affirmant sa volonté de poursuivre les procédures en cours ;

Vu la délibération du 23 mars 2017 du conseil communautaire approuvant la convention fixant les modalités d'exercice de la compétence urbanisme par la Communauté de l'auxerrois et ses communes membres du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Vu la délibération du 07 avril 2017 du conseil municipal de Lindry autorisant la signature de la convention fixant les modalités d'exercice de la compétence urbanisme par la Communauté de l'auxerrois et ses communes membres du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, et la convention associée ;

Vu la délibération du 09 novembre 2017 du conseil communautaire de la Communauté de l'Auxerrois tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU de la commune de Lindry ;

Vu la délibération du 12 décembre 2017 du conseil communautaire approuvant l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités d'exercice de la compétence urbanisme par la Communauté de l'auxerrois et ses communes membres

Vu la délibération du 02 février 2018 du conseil municipal de Lindry approuvant l'avenant n° 1 à la convention fixant les modalités d'exercice de la compétence urbanisme par la Communauté de l'auxerrois et ses communes membres ;

Vu l'arrêté n° 059-2018 du 05 avril 2018 du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois mettant le projet de PLU de Lindry à enquête publique ;

Vu l'avis des différentes personnes publiques associées et les réponses apportées ;

Vu l'arrêté n° DDT/SAAT/2018/0023 du 19 mars 2018 du Préfet de l'Yonne portant dérogation préfectorale au principe de l'urbanisation limitée en l'absence de SCoT applicable sur le territoire de la commune de Lindry ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai 2018 au 1^{er} juin 2018 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 2 juillet 2018 ;

Considérant les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur ;

Considérant la prise en compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ;

Considérant que les modifications apportées au projet de PLU arrêté ne remettent pas en cause l'économie générale du projet ;

Considérant que les modifications apportées au projet procèdent de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées ;

Considérant que le dossier d'élaboration du PLU tel qu'il est présenté au conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du Code de l'Urbanisme ;

L'enquête publique s'est déroulée du 2 mai 2018 au 1^{er} juin 2018. Vingt observations du public ont été formulées au cours de l'enquête. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le dossier sans réserves.

Au vu des réponses apportées aux avis émis sur le PLU, le dossier du projet de PLU proposé pour approbation ainsi qu'une synthèse des modifications apportées au PLU arrêté sont annexés à la présente délibération.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lindry tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet, conformément au Code de l'Urbanisme, d'un affichage à la mairie de Lindry et au siège de la Communauté de l'Auxerrois durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Lindry et au siège de la Communauté de l'Auxerrois et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 51
- voix contre : 0
- abstention : 0
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 13

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Guy FEREZ



Affiché le : 01 OCT. 2018